



Le Président de la Ligue Calédonienne de Surf

A

Monsieur le Président du CTOS NC

Monsieur le Secrétaire Général du CTOS NC

Monsieur le Directeur Administratif du CTOS NC

Messieurs les Présidents de club :

- Nouméa Surf Club
- Gouaro Surf Club
- Uaraï Surf Club

Procès Verbal

Assemblée générale

le samedi 28 juillet 2007 à 10H00

à la Maison des Sports (Quartier Latin – Nouméa)

Points évoqués :	
<ul style="list-style-type: none"> • Explications des résultats des sélections ; • Les compétiteurs vivants hors du territoire ; • Démissions ; • Divers. 	<p>Membres de l' AG :</p> <p>. Barry GATEFAIT . Robert KIRSCH (GSC- absent)</p> <p>. Christine MITRIDE (NSC) . Stéphane TIMBONI (USC)</p> <p>Invités :</p> <p><i>CTOS</i> : Charles CALI (Secrétaire Général) et Michel QUINTIN (Directeur administratif)</p> <p><i>CLUBS</i> : <u><i>Présents</i></u> :</p> <p>Laurent RAVELLI et Christopher GREEN du USC ;</p> <p>André FABRE, Jean et Rodrigue KIRSCH du GSC.</p> <p><u><i>Absents sans excuse</i></u> :</p> <p>Robert KIRSCH (Président GSC), Nathalie CINEDRAWA (GSC)</p> <p>Thierry KIRSCH (GSC), Laurent CRESSELY (USC – coach JPS), Olivier MENO (USC).</p>

• Explications des résultats des sélections :

Suite à une contestation du GSC et du USC concernant l'application des critères de sélections, le président de la LCS a expliqué et démontré que le calcul des points de chaque critère de sélection et notamment celui des **résultats en compétition ne décelait aucune erreur de calcul ou d'appréciation**. La sélection telle qu'annoncée reste donc la même. C'est bien donc dans l'ordre : **Arnaud REUTER** (NSC) qui est sélectionné d'une courte longueur devant Rodrigue KIRSCH (GSC), Thierry KIRSCH (GSC), Laurent GATEFAIT (NSC) et Olivier MENO (USC).

Les critères de sélections votés en CD ne peuvent être contestés que si leur application décele une erreur de calcul ou d'appréciation. Mai on ne peut certainement pas les changer juste après les tests

parce que cela ne convient pas aux uns et aux autres. Surtout que **ces critères** existent **officiellement** depuis **mai 2003** (voir document joint), qu'ils évoluent au gré des accords et votes en CD et qu'ils **sont donc connus de tous depuis 4 ans** :

- Adoptés à **l'unanimité** en CD de la LCS le samedi **24 mai 2003** à Oano (La Foa).
- Révisés à la **majorité absolue** en CD de la LCS le samedi 26 mars 2005 à l'OMS (Bourail).
- Révisés en CD de la LCS le 21 mai 2005 au CTOSNC avec un vote à **l'unanimité**.
- Révisés en CD de la LCS le 29 juillet/03 août 2006 au CTOSNC/Siège LCS avec un vote à **l'unanimité**.
- Révisés en CD de la LCS le 16 décembre 2006 à Uano avec un vote à **l'unanimité**.

Pour rappel, il avait été décidé qu'on prendra, désormais, en considération

- Les **résultats en compétitions** afin de récompenser les athlètes sur leurs 3 dernières compétitions :
 - Il est affecté pour chaque participation à une compétition **1 point** plus un bonus en fonction de son classement : **4 pts** si 1^{er} ; **3 pts** si 2^{ème} ; **2 pts** si 3^{ème} ; **1 pts** si 4^{ème}.
 - Les athlètes ont parfaitement le droit de participer aux compétitions open et juniors (sauf avis médical défavorable). Cela à toujours était le cas sans que qui que se soit ne le conteste. Cependant, si un athlète concoure aux 2 dans une même compétition, ca sera le résultat **open qui sera pris en compte**. Et il devra concourir à au moins **2 compétitions open sur ses 3 dernières compétitions** de référence. S'il ne concoure qu'à une compétition juniors, il devra finir **1^{er} pour bénéficier d'1** point de bonus ;
 - Par ailleurs, les athlètes locaux sont largement favorisés car il est beaucoup facile de finir dans les 4 premiers d'une compétition locale et donc de **bénéficier de points de bonus** que les athlètes vivant hors territoire où il sera, au contraire, beaucoup plus difficile de finir dans les 4 premiers vu le niveau bien plus élevé e.g. en métropole, Australie, Tahiti ... **Ce sont donc aux compétiteurs hors territoire de faire la différence dans les critères techniques et physiques** pour espérer être sélectionnés.
- **Les aspects techniques** pour **mesurer les meilleurs athlètes lors d'une petite compétition** (de 3 séries) **dans une configuration proche de l'échéance** ? Cela permet de mesurer et de voir réellement le niveau de compétitivité des athlètes proche de la compétition à venir.
- **La condition physique** dont le but est de mesurer **l'explosivité** (pour aller chercher la vague qui fera la différence) **et l'endurance** (pour tenir physiquement tout au long de la compétition **et** lors de grosses conditions) de l'athlète ? De nos jours, cette aspect ne peut plus être écarté des critères de sélections surtout si nos objectifs deviennent de plus en plus ambitieux. Car vu le niveau régional sans parler du niveau métropolitain, on se doit de prendre les athlètes les plus motivés et les plus performants.

Chaque critères est noté /20 avant de lui appliquer son coefficient.

Le constat sur les critères de sélections est le suivant :

Il est évident que si l'on regarde un critère séparément des autres, on trouvera un athlète devant un autre. Mais ni **la technique seule**, ni **les résultats en compétitions seuls** et ni **la condition physique seule** ne suffit pour sélectionner le meilleur athlète. Mais bien **les 3 conjointement** avec en plus, **l'aspect comportemental** de l'athlète.

Au jour d'aujourd'hui, il est bien évident que c'est la technique, vue aussi bien par les résultats en compétitions que par les tests technique proches de l'échéance qui est ici privilégié avec 70% de la note finale. Les 30% restant sont à mettre au profit de **l'explosivité et l'endurance** par les tests physique.

Ces coefficients sont bien sûr sujets à évoluer selon les souhaits des membres du CD. Mais ils devront être ambitieux, juste pour tous et surtout positifs pour lever, hisser le niveau des athlètes et également, **conformes aux objectifs** de la LCS et du CTOS, c'est-à-dire d'atteindre un **haut degré de compétitivité de nos athlètes**.

Compétiteurs vivants hors territoire :

Le GSC contestait la venue de compétiteurs vivant hors territoire pour effectuer les tests de sélections comme Laurent GATEFAIT qui vit en Australie.

Ce point avait déjà été évoqué lors du CD de **mai 2003** (*voir document joint*). Il en ressort ce qui suit :

Il n'y aucune raison de se priver d'athlètes d'un excellent niveau qu'ils soient récemment arrivés ou résidant hors territoire, alors **qu'on devrait plutôt s'en réjouir car ils amènent forcément plus de compétitivité aux surfeurs locaux** et donc de pousser ces derniers à élever leur niveau.

Le CTOS, par la voix de **M. Charles CALI** a clairement précisé que tout calédonien a le droit de participer aux tests de sélections pour les JPS à condition qu'il soit : **français** et **5 ans de résidence en NC**.

Pour les autres compétitions (Océanias, championnats de France ...), le CD avait décidé de demander **2 ans** de résidence en NC pour participer aux sélections.

Sur ce dernier point, il faut savoir **qu'en métropole, aucune condition de résidence n'est demandée** à un athlète pour participer par e.g. aux championnats de France. Et que les 2 ans demandés par la LCS à un athlète « non calédonien » porte bien un préjudice à son encontre. Il pourrait très bien porter ce tort auprès des tribunaux pour préjudice moral.

Démissions :

Suite à la démission de Robert KIRSCH (Président du GSC) et André FABRE (responsable technique de la LCS) suite à un désaccord sur les critères de sélections et leurs applications. La LCS déplore bien sûr ces démissions, à ces yeux non fondées puisque ces **critères de sélections** avaient été voté la toute **première fois en mai 2003** à l'**unanimité** (*voir document joint*) et modifiés à la majorité absolue (**6 voix pour et 1 voix contre**) en mars 2005 (*voir document joint*) et modifiés à 3 reprises depuis toutes à l'**unanimité**.

Il est dommage, pour la LCS mais aussi pour ses clubs et donc ses membres, que **certain** (tous clubs confondus) **ignorent volontairement les décisions prises en CD et AG** et qui de plus ne les transmettent pas (ce qui constitue une faute grave de non respect de leur règlement sportif) à leurs **membres** qui sont du coup pénalisés car **non ou mal informés**. Cela nuit bien évidemment à la bonne marche de la LCS et du surf en général par des propos arbitraires, partial et parfois diffamatoires. **Ce malaise doit cesser pour le bénéfice de tous** et **surtout** pour ceux **pour** qui on fait tout cela : **les athlètes**.

Il est bien évidemment qu'il est bien difficile de satisfaire pleinement tout le monde, **les membres** du CD, AG et donc de l'ensemble des clubs doivent se montrer **plus solidaires à promouvoir la politique ambitieuse de la LCS** (par l'organisation des Océanias, JPS, coupe Tahiti-Calédonie, championnats de France, stages en Australie et formations de cadres techniques BAF, BIF, BE et juges/comptables) surtout que celle-ci est **approuvée par la grande majorité des membres et par les institutions locales comme le CTOSNC, la DJSNC et l'Etat**.

Ce qu'à besoin la LCS c'est de la **solidarité**, du **dévouement des ces membres** et le **respect des décisions** prises en en CD et AG. C'est un travail collégial et difficile où tous ont leurs mots à dire mais lorsqu'un compromis est trouvé, il faut le respecter même si cela ne convient pas à tous.

Points divers :

□ Trop souvent, la méconnaissance des comptes rendus de réunions, statuts, règlements intérieur et sportif (**critères de sélections**) **sont méconnus des membres du CD et donc des athlètes eux-mêmes**. Cela bien sûr, ne permet pas un débat serin et en toute connaissance de cause lors de réunions. On se retrouve donc souvent dans une situation où on perd beaucoup de temps à réexpliquer des choses qui auraient dû être étudiées et connues de tous. L'ensemble des membres du CD sont donc invités à **préparer chaque réunion** de la LCS **de manière beaucoup plus sérieuse** et ensuite de **transmettre les décisions de ces réunions de manière formelle** à leurs membres en expliquant les enjeux derrière chaque décision.

□ Une des prérogatives d'un club est **d'organiser des entraînements spécifiques et réguliers** afin d'offrir à leurs athlètes le maximum de chance pour les futures sélections. **L'organisation d'entraînements au sein des clubs devrait être une pratique courante !**

□ **La motivation** des athlètes est primordiale pour obtenir les meilleurs résultats. Mais elle **doit venir en premier lieu de l'athlète lui-même** et devrait être soutenue (par des entraînements spécifiques) par le club dont il est adhérent. La LCS venant en soutien à cet objectif de progression des athlètes par des stages d'entraînements spécifiques en NC comme en Australie ou métropole.

Bien sportivement,

Le Président,



Barry GATEFAIT

La trésorière



Christine MITRIDE